

LES PRINCIPES DIRECTEURS INTERNATIONAUX DU DROIT DE L'HOMME, DU DROIT DES ENFANTS

Intervenants

Mirana RANARIVELO, Spécialiste du partenariat secteur privé, UNICEF Madagascar

Hilde DEMAN, Directeur pays, Search for Common Ground

Omer KALAMEU, Human Right Advisor (OHCHR)

Les entreprises, par leurs activités, leurs employés, leurs fournisseurs ou leurs clients ont indéniablement des répercussions sur le développement humain. Ces impacts peuvent être intentionnels ou non, directs ou indirects, positifs ou négatifs. Les entreprises dans le monde et depuis des décennies ont apporté des contributions importantes aux droits et au bien-être de la communauté, des familles, et des enfants - souvent sous la forme d'initiatives philanthropiques qui soutiennent, par exemple, l'éducation et la santé. Dans le même temps, de graves violations des droits de l'Homme et de l'Enfant par les entreprises continuent dans tous les pays. Les temps ont changé et la philanthropie ne suffit plus. Plusieurs principes ont été ainsi développés pour accompagner les entreprises dans la mise œuvre de leurs activités tout en respectant les droits humains, et l'État dans son obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains et les libertés fondamentales.

Il a été discuté qu'il est important pour toutes les parties prenantes de comprendre que :

- L'homme constitue la première et plus grande richesse de l'entreprise,
- Le respect du droit de l'Homme ne devrait pas être une obligation, il doit être à la fois considéré comme une évidence et être au centre de la stratégie de l'entreprise,
- L'État a la responsabilité de mettre en œuvre les traités internationaux ayant comme vocation de protéger les droits humains,
- Toute entreprise se doit de respecter ces traités dans le cadre de toutes ses activités et relations avec les parties prenantes,
- L'État et l'entreprise ont chacun leur responsabilité vis-à-vis des victimes de violations,
- L'Enfant doit être considéré d'une manière particulière, du fait de sa vulnérabilité et capacité à défendre ses droits.